Easy-Hebergement - [Support]

Mon nom sera-t-il accessible publiquement ?

Mon nom sera-t-il accessible publiquement ?

Oui. De la mÃªme maniÃ¨re que vous figurez dans lâ€™annuaire tÃ©lÃ©phonique, lâ€™information sur qui est responsable dâ€™un Nom de Domaine est accessible de maniÃ¨re Ã pouvoir vous contacter pour un problÃ¨me technique ou juridique.

Ceci est nÃ©cessaire afin de permettre une bonne application des lois en matiÃ¨re de protection du consommateur, de droit des marques. Le Bureau dâ€™Enregistrement rend ces donnÃ©es publiques par lâ€™intermÃ©diaire de sa base â€œWhoisâ€•.